



Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés

Marie-Michelle Modéry
Environnement Canada

Séance d'information fédérale sur la réglementation environnementale
10 et 11 juin 2015

Direction de la réduction et de la gestion des déchets



Objectif

- Revue des informations requises du Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage (RFISS) en vertu du *Règlement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés*



Plan de la présentation

- Aperçu du règlement
- Obligations réglementaires d'identification
- Outils d'identification disponibles
- Statistiques du registre fédéral
- Interface du registre fédéral
- Erreurs communes et solutions
- Outils disponibles





ULC LISTED 22LH ABOVEGROUND STEEL TANK FOR FLAMMABLE AND COMBUSTIBLE LIQUIDS
CAN/ULC-S601-07 UTILITY

MFR'S SERIAL NO. **U- 001085** YEAR MFD. **201 2**

FACTORY I.D. **A** SINGLE WALL DOUBLE WALL

MAXIMUM OPERATING PRESSURE **7** kPa MAXIMUM OPERATING VACUUM **300** Pa INTEGRAL CONTAINED

MAXIMUM TEST PRESSURE **35** kPa TOTAL VENTING CAPACITY **70.2** m³/min. PRIMARY TANK NOMINAL CAPACITY **2200 L**

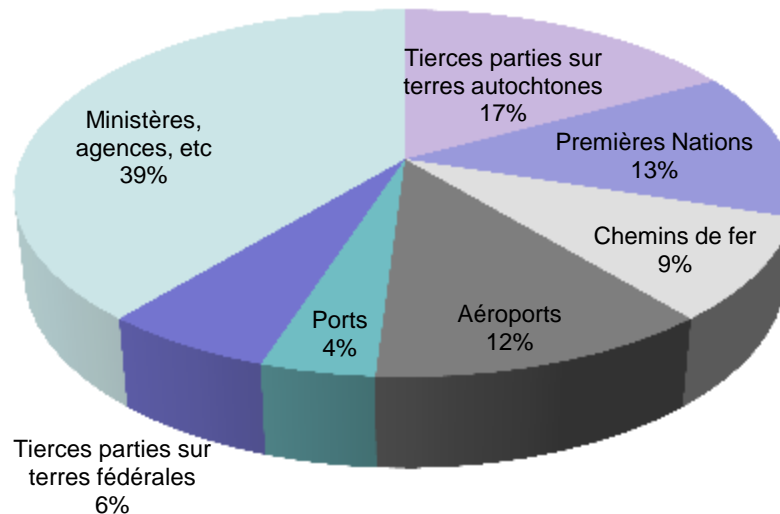
STEELCRAFT INC. CLEMMER DIVISION WATERLOO, ON CANADA
 WWW.STEELCRAFTINC.COM

LBUT601070XX

Parlons statistiques...

- ~ 17 000 systèmes de stockage actifs
- ~ 1 000 nouvelles identifications par année
- ~ 14 % des systèmes sont localisés au Québec

Types de réglementés



Quelle est mon obligation pour fin d'identification de mon ou de mes systèmes de stockage?

- Identification auprès d'Environnement Canada [art. 28 et 29]
- Les systèmes doivent être identifiés par un numéro d'identification placé à un endroit visible sans quoi aucun produit ne peut être livré [art. 29]
- Les renseignements sur les systèmes doivent être mis à jour, le cas échéant, dans un délai de 60 jours [art. 28]

(Voir le [règlement](#) – Ce diaporama **n'est pas exhaustif et ne remplace pas le règlement**)



Quels renseignements sont requis?

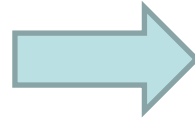
• Annexe 2

1. Nom du propriétaire du système de stockage.
2. Adresse postale du propriétaire.
3. Nom de l'exploitant du système de stockage, s'il diffère de celui du propriétaire.
4. Adresse postale de l'exploitant.
5. Type de produits pétroliers ou de produits apparentés stockés dans chacun des réservoirs du système de stockage.
6. Emplacement du système de stockage : adresse municipale ou, à défaut, coordonnées selon le système de positionnement global (GPS) ou la latitude et la longitude.
7. Adresse municipale du lieu où sont conservés les registres relatifs au système de stockage.
8. Mois durant lesquels le système de stockage est en service.
9. Capacité nominale de chacun des réservoirs du système de stockage.
10. Année d'installation de chacun des réservoirs du système de stockage.
11. Type de chaque réservoir du système de stockage.
12. Numéro de la norme ULC ou API de chaque réservoir.
13. Matériaux utilisés dans la fabrication ou la construction de chaque réservoir.
14. Type de protection contre la corrosion de chaque réservoir du système.
15. Type de confinement secondaire de chaque réservoir.
16. Type de protection contre les débordements de chaque réservoir.
17. Type de raccordements du système de stockage.
18. Matériaux utilisés dans la fabrication des raccordements.
19. Diamètre des raccordements.
20. Type de protection contre la corrosion des raccordements.
21. Type de confinement secondaire des raccordements.
22. Type de dispositifs de confinement.
23. Description des aires de transfert de produits pétroliers ou de produits apparentés.
24. Type de détection des fuites.
25. Type de pompes pour les transferts dans le séparateur huile-eau.



De quelle façon dois-je identifier mes systèmes de stockage pour rencontrer les exigences règlementaires?

- Processus en ligne



Formulaire d'identification des réservoirs de stockage d'Environnement Canada (EC)	
Identification des systèmes de stockage en vertu du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés	
RÉSERVÉ À L'USAGE D'ENVIRONNEMENT CANADA	
Numéro d'identification: _____ Date de réception: _____ Date de sortie: _____ Date par: _____ Commentaires: _____	
Instructions <ul style="list-style-type: none"> • REMPLIR UN FORMULAIRE POUR CHAQUE SYSTÈME DE STOCKAGE. Un système peut être un seul réservoir autonome ou plusieurs réservoirs reliés. • Toutes les sections doivent être remplies pour qu'un numéro d'identification soit généré. • Les renseignements facultatifs sont indiqués par un astérisque (*). • Lorsqu'il s'agit d'un système de stockage nouvellement installé, ne choisir « Inconnu » dans aucune section du formulaire. • La partie VI doit être signée par le propriétaire du système de stockage ou par sa personne-ressource. • Les instructions sur l'emploi du formulaire se trouvent à la dernière page. 	
PARTIE I : OBJET DE L'AVIS	
<input checked="" type="checkbox"/> Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :	
<input type="checkbox"/> Il s'agit d'un système nouvellement installé	<input type="checkbox"/> Modification de l'adresse du propriétaire ou de l'exploitant (Parties I et II)
<input type="checkbox"/> Ce système n'a pas de renseignements sur les réservoirs (Parties I et II)	<input type="checkbox"/> Renseignements sur le matériel existant (Parties I et II)
<input type="checkbox"/> Modification des renseignements fournis auparavant à l'EC (p. ex. nom de terrain, adresse de l'entreprise, renseignements techniques) (Partie I)	<input type="checkbox"/> Ce système a été vu lors d'une tournée de terrain (Partie I)
PARTIE II : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE ET L'EXPLOITANT DU SYSTÈME DE	
Nom du propriétaire	Nom de l'entreprise ou du particulier qui exploite le système (s'il diffère de celui du propriétaire)
Adresse du propriétaire (Adresse complète ou boîte postale, ville, province/territoire, code postal)	Adresse de l'entreprise ou du particulier qui exploite le système (s'il diffère de celui du propriétaire)
Nom de la personne-ressource du propriétaire	Nom de la personne-ressource de l'exploitant (s'il diffère de celui de la personne-ressource du propriétaire)
Titre de la personne-ressource du propriétaire	Titre de la personne-ressource de l'exploitant (s'il diffère de celui de la personne-ressource du propriétaire)
Numéro de téléphone : () - () - ()	Numéro de téléphone (s'il diffère de celui du propriétaire) : () - () - ()
Numéro de télécopieur : () - () - ()	Numéro de télécopieur (s'il diffère de celui du propriétaire) : () - () - ()



- Processus par télécopieur ou courrier



Qu'est-ce que l'inventaire du Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage (RFISS)?

- Mécanisme principal par lequel Environnement Canada traite les exigences d'identification obligatoires des systèmes de stockage
- Importance de la qualité des renseignements
 - Identification instantanée
 - Permet un remplissage du produit plus rapidement
 - Assure une meilleure conformité



Quels sont les défis les plus souvent observés?

Exigences en matières:

- D'identification [art. 28]
- De plan(s) d'urgence [art. 30]
- De détection de fuites [art. 9-10]
- D'aires de transfert des produits [art. 15]



Qu'est-ce qui sera présenté en survol?

- Ouverture d'une session
- Gestion des identifications
- Mise hors service et/ou enlèvement
- Gestion des comptes

<https://www.ec.gc.ca/rfiss-firsts/secureprotege/LoginEntree.aspx?Lang=fr>



Voyons l'interface du RFISS

The screenshot shows the homepage of the RFISS website. At the top, there is a navigation bar with the Government of Canada logo and the text "Government of Canada" / "Gouvernement du Canada". To the right, there are links for "Canada.gc.ca", "Services", "Ministères", and "English". Below the navigation bar, the main header features the title "Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage" and the "Canada" logo. A large red maple leaf is centered in the background. Below the header, there is a breadcrumb trail: "Accueil » Règlements sur les systèmes de stockage pour les produits pétroliers et produits apparentés » Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage (RFISS)". The main content area is titled "Bienvenue au Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage". It contains two paragraphs of text explaining the RFISS and its purpose. To the right of the text is a photograph of several large white storage tanks. Below the text, there is a login form with the following elements: "Ouvrir une session:" followed by a text input field containing "user@domain.ca"; "Mot de passe:" followed by a password input field; a "Soumettre" button; and a "[Mot de passe oublié](#)" link. In the bottom right corner of the main content area, it says "Version: 5.0". At the bottom of the page, there is a footer with the text "Avis | Transparence" and a small red maple leaf logo.



Plan d'urgence

- Localisation du plan d'urgence
 - Non indiquée dans 50 % des fiches d'identification

Processus d'enregistrement	
✓	Description du système
✓	Personnes-ressources
■	Emplacement du système
✓	Norme de certification
✓	Matériel de fabrication ou construction
✓	Confinement secondaire
✓	Protection contre la corrosion
✓	Type de pompe séparateur huile-eau
✓	Détection des fuites
✓	Dispositif de confinement
✓	Protection contre les débordements
✓	Divers (page optionnelle)

ensuite [Sauvegarder et Continuer] lorsque cette section est complétée

Localisation du plan d'urgence

Indiquez l'endroit de tous les plans d'urgence. Utilisez les adresses postales lorsque c'est possible. Latitude/Longitude ainsi qu'une description peuvent être utilisés au besoin.

Même que l'emplacement du système de stockage

Ajouter un plan d'urgence additionnel

Sauvegarder et Continuer

Comment identifier le lieu de mon plan d'urgence dans le registre?

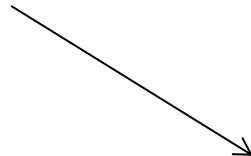
- Il existe deux façons d'inscrire les coordonnées du lieu facilement accessible aux personnes tenues de l'exécuter et du lieu où est situé le système si cet endroit est un lieu de travail:
 1. Cochez l'onglet indiquant «même emplacement que le système de stockage »
 2. Cliquez «ajouter un plan d'urgence» pour inscrire une adresse différente de celle de l'emplacement du système de stockage



Aires de transfert

- Description incomplète de l'aire de transfert pour les systèmes de plus de 2 500L
 - Plus de 1 000 identifications indiquent :
 - «aucun»
 - «boîte de confinement»

Boîte de confinement autour du point de remplissage



Sommaire de description du système

Description

Form received November 17 2010. Type A entry by

Coloured

diesel tank.

Numéro interne

Mois de service

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Description de réservoir: AST - Coloured Diesel - 4,500 L

Numéro interne:

Produit stocké: Diesel

Capacité de stockage: 4500 L

Type de réservoir: Hors sol

Type de raccordement: Aucun

Année d'installation: 2010

Aires de transfert: spill box around fill point.

Diamètre des no piping inch / pouce

raccordements:

Éditer Continuer



Comment décrire mon aire de transfert dans le registre?

- Décrire la conception de votre aire de transfert de produits de façon à ce qu'elle puisse confiner les déversements
 - Établir des façons de prévenir et de confiner les déversements
- Voici des éléments que vous pourriez décrire :
 - Confinement physique permanent ou temporaire;
 - Procédures normalisées de fonctionnement visant à réduire les risques;
 - Formation.



Conclusion

- L'identification en ligne est plus efficace
- Les renseignements soumis reflètent le niveau de conformité du système au règlement (annexe 2. [art. 28])



Outils disponibles – Sites Web utiles

- Site Web d'EC sur les réservoirs de stockage pour les produits pétroliers et les produits apparentés - <http://www.ec.gc.ca/rs-st/>
- *Code de recommandations techniques pour la protection de l'environnement applicable aux systèmes de stockage hors sol et souterrains de produits pétroliers et de produits apparentés*, Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME, 2003) fournit les exigences techniques recommandées relativement aux systèmes de stockage existants, nouveaux ou proposés.
 - DORS/2008-197 a adopté des sections précises du Code de recommandations du Conseil canadien des ministres de l'environnement (2003) pour la conception et l'installation de nouveaux systèmes. Les sections du code n'ayant pas été adoptées par le règlement sont considérées comme des meilleures pratiques de gestion (MPGs).
- Code national de prévention des incendies, Conseil national de recherches du Canada, 2010
- Le Code d'installation des appareils de combustion au mazout (norme B139) de l'Association canadienne de normalisation (CSA, 2009)



Personnes-ressources

- Karine Gauthier, Promotion de la conformité au Québec
514-283-2335
EC.Reservoirs-QC-Tanks-QC.EC@ec.gc.ca
- Marie-Michelle Modéry, Agente de programme national
1-844-672-8038
Tank.Registry@ec.gc.ca



Questions?

Suggestions?

